

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-3-5-1
Séance du vendredi 27 juin 2008

AVENANT AU PROGRAMME PARTENARIAL ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN ET CONVENTION SPECIFIQUE POUR LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2005/IV - 5°/23 du Conseil Général en date du 20 octobre 2005 portant création de la régie personnalisée,
- VU la délibération n° 2008/I - 11°/07 du Conseil Général en date du 13 décembre 2007 validant le programme partenarial entre l'ADAUHR et le Conseil Général pour l'année 2008 et approuvant la convention partenariale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission Aménagement et Territorialité du 21 mai 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve et autorise le Président à signer l'avenant au programme partenarial ajoutant, pour l'année 2008, une mission d'assistance et de conseil aux maîtres d'ouvrages en charge de la réalisation de l'aménagement des sites d'activités d'intérêt départemental inscrits dans le Plan de Revitalisation Economique (PRE).
- ❖ Approuve et autorise le Président à signer la convention relative à l'organisation du SIG départemental

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER